# Descriptif type : Modul'up compact 43

**Revêtement de sol PVC compact U4 P3 en pose non collée en lés de 2 m**

Fourniture et pose d’un système Modul'up compact comprenant un revêtement de sol PVC compact bénéficiant d’un Double Système de Stabilisation Structurelle (D3S core), groupe T d’abrasion, en lés de 2 m de large, de type Modul'up compact 43 et d'une bande de jonction antiglisse modul'up ref 792.

Ce système apte à l'emploi dans tous les locaux au plus classés U3 P3 E2/3 C2 validé par un Avis Technique de type Modul’up compact 33.

Le produit présentera une excellente tenue en pose libre, sans colle et non maintenu en périphérie, avec une bande de jonction uniquement aux joints et seuil de portes. Solution préconisée pour le neuf et pour le recouvrement rapide des supports anciens, y compris PVC compact ou acoustique et amiantés\*.

Il associera une excellente résistance au poinçonnement de 0.02 mm.

Conçu est fabriqué en France, les matières premières utilisées seront garanties sans phtalate. Le produit bénéficiera d’une protection de surface OVERCLEAN XL qui facilitera l’entretien.

Il bénéficiera d’une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaire (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant\*\*.

Les chutes de pose peuvent être recyclées via notre programme de recyclage Forbo Tournesol\*\*\*.

**Mode de pose**

Pose libre : Mise en œuvre suivant préconisation du fabricant et supports dans le respect du DTU 53.2 et cahier 3635 du CSTB. Revêtement de sol posé libre, non maintenu en périphérie, dans les locaux à fort trafic des établissements hospitaliers, scolaires, ERP, ... Un maintien à l’aide d’une bande de jonction simple face antiglisse au joint des lés et seuil de porte est nécessaire notamment afin de réaliser aisément une soudure à chaud des joints.

Selon la nature ou la destination du local il est nécessaire de réaliser des travaux d’étanchéité en rive.

L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : Traitement des joints à chaud - plinthes – formes d’appui en cas de remontées en plinthes…

**Nettoyage et entretien :**

L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant. La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.  
  
*\* Selon réglementation en vigueur. \*\* L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). \*\*\*Hors cadre amiante.*